



### Indications réglementaires

-  Périmètre de réciprocité d'une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) de 100 mètres de rayon.
-  Périmètre de réciprocité d'un élevage réglementé par le règlement sanitaire départemental (RSD) de 50 mètres de rayon.

## Commune de PARDIES PIETAT

### PLAN LOCAL D'URBANISME

#### 6-2-3 Localisation des bâtiments d'élevage

ECH.1/2500

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 20 décembre 2012 approuvant le Plan Local d'Urbanisme



Agence Publique de Gestion Locale - Service d'Urbanisme Intercommunal  
 MAISON DES COMMUNES - Rue Auguste Renoir - B.P. 809 - 64006 PAU CEDEX  
 Téléphone 05.59.90.18.29 - Télécopie 05.59.84.59.47